



La gazette des fourmis – s'ameise heftel

Août 2025- Bulletin municipal n°11



SOMMAIRE

- *Le mot du maire*
- *Rétrospective sur les travaux d'été en cours ou achevés*
- *Meisensolar : la production d'électricité est opérationnelle*
- *Les confitures du Climont s'installent à Maisonsgoutte*
- *L'école buissonnière*
- *Les infos diverses :*
 - *Rectificatif état civil*
 - *Ateliers d'été, Bancs, équipe déco et embellissement du village*
 - *Stationnement devant l'école du Honcourt*
 - *Petits rappels de vie citoyenne*
 - *Risques d'incendie en forêt*
 - *le frelon asiatique*
 - *PETR :révision du SCOT*
 - *Prime vélo 2025*
- *Des nouvelles de nos associations*

Le mot du maire

Chères concitoyennes et concitoyens,



C'est à nouveau sous un soleil de plomb que j'écris ces quelques lignes ! On pensait la canicule estivale de juin derrière nous et la revoilà ... vigilance orange, on frise le rouge ! Nos jardins, nos prés, nos vergers et nos forêts souffrent à nouveau, la question de la gestion de l'eau revient en force alors que nos politiques marchent à contre-courant !

Le déni de démocratie a de nouveau frappé avec la loi dite Duplomb, votée sans aucun débat. Espérons que le sursaut citoyen de la pétition aux deux millions de voix a pu réveiller leur conscience. J'espère que notre député en tiendra compte, car on ne peut rester indifférent aux atteintes à la santé publique dont les médias font état jour après jour.

La qualité de l'eau potable va de mal en pis. Les polluants éternels, les fameux PFAS, entraînent le désarroi dans petites et grandes communes quand on ne peut faire autrement qu'interdire l'eau à la consommation. Toutes ces affaires me confortent dans l'idée que les démarches en faveur de la transition écologique sont plus que jamais nécessaires et ceci à tous les échelons de responsabilités.

C'est ainsi, qu'à l'échelle de la commune, plus de vingt foyers ont répondu à l'enquête d'Ecoterritoire pour l'acquisition de citernes de stockage d'eau de pluie de 0,5 à 5 m³. Au total, avec les communes voisines, cela constitue un investissement citoyen de près de 70 000 euros, ce qui représente un effort conséquent pour freiner l'écoulement de cette précieuse ressource qu'est l'eau et faciliter son infiltration.

Sur le plan de la gestion de l'énergie, la production locale d'électricité photovoltaïque s'enrichit du raccordement des « confitures du Climont » au dispositif d'autoconsommation collective de Meisensolar et l'installation cet été des nouvelles têtes lumineuses LED dans le vieux village, va également contribuer à réduire notre facture énergétique.

Les travaux des « confitures » sont quasiment achevés et toute la population sera conviée pour leur inauguration en octobre prochain. Il ne vous aura pas échappé également que le grand chantier du mandat a débuté en juillet avec la réfection intégrale du mur de soutènement de la rue Kuhnenbach le long du Giessen. Suivront à l'automne les travaux de réalisation de la voirie de la voie verte qui améliorera considérablement notre cadre de vie. Nos enfants pourront ainsi aller d'un bout à l'autre de la commune en toute sécurité, à distance de la route principale très fréquentée par les véhicules.

Comme à l'accoutumée, en cette période de préparation de la rentrée, il me revient également de féliciter nos associations comme le foot, le twirling, l'APE du Honcourt et l'amicale de l'alisier pour les très belles fêtes et manifestations organisées en début d'été.

Je vous souhaite encore de très belles journées ensoleillées et une très belle fin d'été en se protégeant des excès de la canicule.

Le maire
Christian HAESSLER

Rétrospective sur les travaux d'été en cours ou achevés

- **Installation du nouveau parafoudre sur le clocher de l'église :**

Ce projet de rénovation du parafoudre était dans les cartons depuis longtemps, d'autant plus que la pointe au-dessus du coq au sommet était devenue radioactive ! La **Société alsacienne de paratonnerres** qui effectue chaque année le contrôle de l'installation est intervenue courant juin, après l'installation de l'unité de production d'électricité solaire. Outre une nouvelle installation, la prestation comprenait la dépose, le conditionnement réglementaire et remise à l'ANDRA pour le stockage longue durée du paratonnerre radioactif (radium 226).



- **Rénovation de l'éclairage public :**

Les travaux ont débuté le 24/06 et se sont achevés avec le remplacement de plus de 50 têtes de lampadaires à led nid d'Abeille (grand'rue, rue engelsbach, rue des fraises, rue du couvent, rue du giessen, rue de la ferme, rue des étangs, rue wagenbach, rue des sources, rue Otzenbach, rue de la Grotte et rue des myrtilles). Cette opération réalisée par l'entreprise HP Proled / A+ Energie est budgétisée pour un montant de 40 000 € TTC.



- **Chantier de rénovation de la berge du Giessen rue de Kuhnenbach :**

Cette première tranche des travaux de la voie verte a débuté en juillet pour se terminer début septembre . Travaux réalisés dans le cours d'eau du Giessen, une déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau a été faite. L'enlèvement des remblais de l'ancien mur de soutènement de la berge a nécessité plus d'une cinquantaine de rotations de camions.



Le très fort orage du 26 juillet a compliqué la tâche à l'entreprise ROCA qui a dû installer en urgence des étais de protection tout le long de la berge afin de protéger les ouvriers contre d'éventuels éboulements. Début août, la semelle de soutènement du nouveau mur a été coffrée et coulée puis les éléments préfabriqués (blocs d'un m³ de béton) ont été posés comme des légos !



Ces travaux s'achèveront début septembre par l'installation d'un nouveau pont pour la voie verte.

MEISENSOLAR

L'auto consommation collective d'électricité enfin opérationnelle

Depuis le 04 juillet dernier, le parc de panneaux photovoltaïque de la commune est fonctionnel et branché sur le réseau public (ENEDIS).

Dans un premier temps, seuls les bâtiments communaux et intercommunaux (mairie, atelier municipal, ancienne école du centre devenue la maison des associations, foyer Saint-Antoine et groupe scolaire) seront alimentés par l'énergie produite par la Commune.

Cela nous permettra d'affiner la répartition sur les différents sites raccordés et de la faire évoluer avec notamment l'intégration prochaine des confitures du Climont en tant que producteur d'énergie pour Meisensolar.

Nous avons opté pour une clé de répartition « full dynamique » qui permet de flécher la production par couple producteur / consommateur. C'est à dire que chaque producteur d'une même opération peut choisir son propre ordre de priorité vers les consommateurs.

	Répartition de la production A				Répartition de la production B			
	Pierre	Paul	Jacques	Total	Pierre	Paul	Jacques	Total
12h à 12h15	0%	60%	40%	100%	70%	5%	25%	100%
12h15 à 12h30	0%	69%	31%	100%	62%	7%	31%	100%
...	...%	...%	...%	100%	...%	...%	...%	100%
22h à 22h15	0%	85%	15%	100%	82%	3%	15%	100%

Tableau illustrant le fonctionnement de la clé de répartition dynamique personnalisée full dégroupée

Par exemple, pour Meisensolar, nous avons deux producteurs : la Commune productrice qui priorise ses propres bâtiments et les confitures du Climont qui après auto consommation injecte le surplus produit pendant les périodes d'inactivité.

En automne, lorsque la répartition et la facturation seront maîtrisées, Meisensolar ouvrira aux autres adhérents la possibilité d'acheter l'électricité produite.

Pour information, le prix de revente du Kw a été fixé à 13 cts hors taxes et abonnement.

Financé par :

ICI, une installation solaire photovoltaïque en autoconsommation collective

L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE, C'EST QUOI ?

L'autoconsommation collective permet à un ou plusieurs consommateurs (collectivités, entreprises, particuliers, collectif citoyen...) de partager l'électricité produite par un ou plusieurs producteurs par des panneaux solaires photovoltaïques (ou d'autres sources d'énergies) via le réseau public d'électricité.

Cette installation a bénéficié d'aides de l'ADEME et/ou de la Région Grand Est

QUELS SONT SES AVANTAGES ?

L'énergie est consommée sur place, juste après avoir été produite, ce qui permet :

- de réduire les factures d'électricité,
- de diminuer les émissions de CO₂,
- de favoriser une énergie plus locale et solidaire.

Le Président
Christian VEST

Les Confitures du Climont s'installent à Maisongoutte



Les Confitures du Climont sont heureuses de vous annoncer qu'elles prévoient d'ouvrir leurs portes, dans le nouveau bâtiment rue des petites fourmis, le 12 septembre prochain et vous invitent à la découverte de ce nouveau site pour une soirée exclusive

le mercredi 1er octobre à partir de 17h

Visites guidées prévues à 17h30, 18h, 18h30, 19h et 19h30.

Cette soirée, uniquement sur inscription : <https://my.weezevent.com/CDC-Maisongoutte>, est réservée aux habitants de Maisongoutte et aura lieu bien avant l'inauguration officielle !

« Nous sommes ravis de nous installer dans votre village et nous nous réjouissons de cette nouvelle page de l'histoire qui va s'ouvrir pour notre entreprise familiale.

Merci aux riverains, écoliers et personnels de l'école en particulier pour leur accueil, le respect des règles de sécurité et l'acceptation avec le sourire des contraintes liées au chantier de construction depuis 1 an.

Pour rappel, le site de Maisongoutte remplace totalement celui de La Salcée. Il ne vous reste donc plus que quelques jours pour faire un dernier tour dans notre site historique, qui fermera ses portes définitivement le 11 septembre »,

A bientôt

L'équipe des Confitures du Climont



L'Ecole Buissonnière : petit aperçu des derniers mois !

les travaux pour la création
de notre basse-cour et de son abris
sont terminés !

L'Ecole Buissonnière termine sa première année scolaire. Une première année riche en découvertes, en apprentissages et en émotions ... pour les petits et les grands !

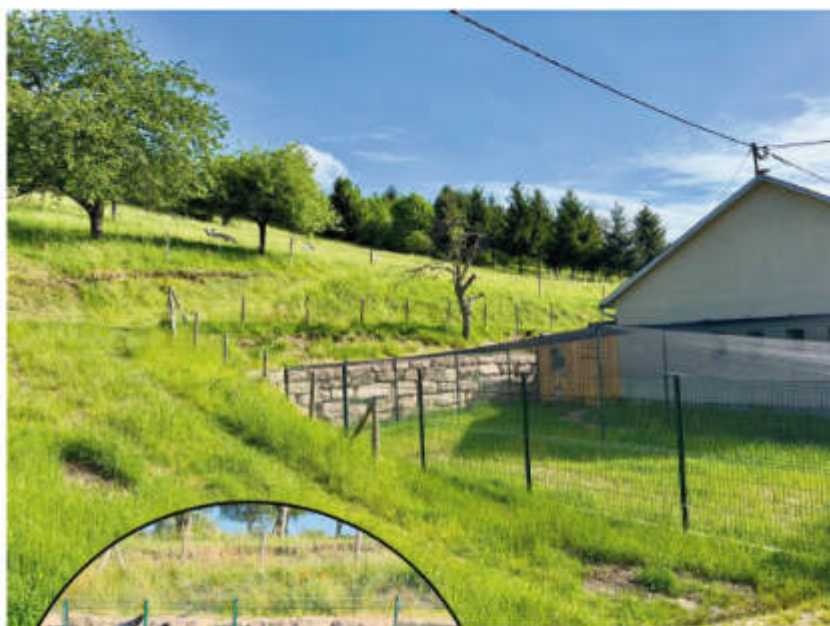
Nous préparons actuellement notre seconde rentrée ... mais en attendant, nous tenions à vous partager quelques moments forts de ces derniers mois :

Notre **basse-cour** accueille des chèvres naines et des poules. Les enfants ont eu l'occasion d'étudier le cycle de vie de la poule, puisqu'ils ont mis les œufs en couveuse à l'école et ont assisté à l'éclosion des poussins.

Ils nourrissent et prennent soin des animaux au quotidien, et courant de l'automne prochain de nouveaux animaux viendront agrandir notre ferme pédagogique (lapins, faisans, cochons d'inde, etc).

Nous avons également créé un **potager** sur le terrain juste derrière l'école.

Les enfants ont réalisé les semis, puis les ont repotés sous le préau, avant de les transplanter dans le potager.



Voici Maya et ses 2 chevreaux :
Amande et Citron !



Mise en terre
des plants de tomates



Il y a des radis, tomates, carottes, courgettes, butternut, poivrons, pommes-de-terres, blettes, navets, haricots, salades ...

Première récolte de haricots !

Après les vacances de printemps, nous avons réalisé une opération de dépollution, le fameux « Osterputz » !

Tout le long du Heidelbeirawaldway (chemin des myrtilles), que les enfants empruntent durant toute l'année pour aller à « l'école des bois », ainsi que dans les talus et les forêts alentours, ils ont ramassé un nombre important de déchets, qu'ils ont pris plaisir à rassembler puis à trier.



➔ Bilan des déchets ramassés : un tas de vieille ferraille et une brouette remplie de plastique, de verre et divers !

Nous mettons un point d'honneur à **vivre au rythme de saisons, en connexion avec la nature.** Les enfants profitent de leur quotidien à la campagne et découvrent la vie paysanne.



➔ Nous avons fait les foin pour faire la réserve hivernale pour nos animaux ... et pour le plus grand bonheur des enfants !

➔ Cueillette de cerises !



➔ Le plaisir simple de grimper aux arbres !

www.monecolebuissonniere.fr
Facebook : L'Ecole Buissonnière

L'ÉCOLE
BUISSONNIÈRE

INFOS DIVERSES

Rectificatif état civil



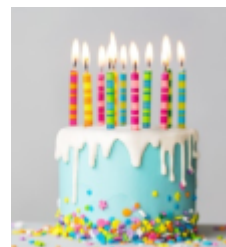
En 2024, nous avons accueillis 5 nouveaux nés et non 4 comme indiqué dans le Ameise heftel de janvier.

Nous souhaitons la bienvenue au petit **Malo** né le 09/08/2024.

Nous souhaitons également un bel anniversaire à

Madame Marianne GRANDADAM

pour son 85^{ème} anniversaire le 20 octobre prochain et qui ne figurait pas dans le tableau des grands anniversaires.



Les ateliers d'été

La commune de Maisongoutte vous propose, en partenariat avec la Maison de la Nature de Muttersholtz, deux ateliers cet été.

Le premier atelier a déjà eu lieu le Mercredi 16 juillet où les participants ont pu réaliser différents produits anti moustiques et lotion après soleil.



Un second atelier sera proposé **Samedi 27 septembre à 9h**

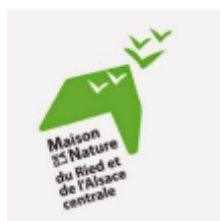
Venez nombreux découvrir **les secrets de la Lacto fermentation et conservation** : comment conserver vos fruits et légumes pour en profiter le plus longtemps possible ?

Renseignements et inscription

au 06 03 78 74 14

Par mail : lamaison@maisonnaturemutter.org

ou directement sur le site internet de la Maison de la Nature.



Les Bancs

Sur le ban communal sont installés des bancs et des tables de pique-nique, souvent mis en place par les citoyens. Actuellement tous les bancs auraient besoin d'être rénovés et repeints.

Samedi 13 septembre, une journée citoyenne est prévue pour l'entretien des bâtiments et la réfection des bancs.

N'hésitez pas à vous inscrire pour participer à la remise en état de ces derniers



Équipe déco



Plusieurs fois par an, l'équipe décoration met en place à travers le village des décors qu'elle fabrique et peint lors de leurs rencontres en soirée.

Les membres acceptent volontiers de récupérer les matériaux dont vous n'avez plus l'utilité comme par exemple du contreplaqué ou de la peinture acrylique.

Merci à eux pour leur investissement.

Nous profitons également de ce bulletin pour remercier Daniel ZIMMERMANN pour la remise en état du petit autel à la vierge sur le chemin de la honel.



Stationnement devant l'école du Honcourt

Afin de faciliter la circulation des bus scolaires, il est désormais interdit de stationner son véhicule le long de la rue des petites fourmis (Arrêté n°01/2025 du 16/05/2025).

Une zone de « dépose minute » a été mise en place d'une durée limitée à 5 min pour déposer son enfant à l'école.

Les panneaux ont été mis en place pour prévenir les usagers.



Petits rappels de vie citoyenne

Un petit rappel des règles de bien vivre à respecter suite à de nombreuses plaintes reçues en mairie :



LES ANIMAUX

Merci de tenir les chiens en laisse lors des vos promenades dans le village ou en forêt et de ne pas laisser les déjections canines de votre animal sur les trottoirs et abords des chemins.

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques. Vous en êtes responsable vis à vis des personnes, accompagnées ou non d'animaux, que vous pouvez croiser.

Il vous appartient de prendre toutes les mesures adaptées pour l'empêcher d'aller seul sur la voie publique. Vous devez garder le contrôle de votre animal en toutes circonstances.

LE BRUIT

Les activités de loisirs (bricolage, jardinage) exercées par des particuliers à l'aide d'outils, d'appareils ou d'instruments tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses, ... ne doivent pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionné et **ne pourront en aucun cas être pratiquées le dimanche.**

LE BRULAGE

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. A ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les résidus d'égavage, les résidus de taille de haies et d'arbustes, les résidus de débroussaillage et les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie.

ENTRETIEN DES PROPRIETES

Les propriétaires doivent entretenir leurs parcelles afin d'éviter que les ronces et arbustes ne débordent sur les trottoirs ou dans les propriétés voisines notamment à cause des risques d'incendie et d'animaux nuisibles.

HALTE AU FEU

Petit rappel en cette période estivale concernant l'usage des feux dans notre village, l'article et le tableau suivant sont tirés de l'Arrêté préfectoral relatif à la prévention des incendies de forêt dans le département du Bas-Rhin en date du 16 juin 2025.

Article 1 : Principes généraux

Article 1.1 : Règle de base

L'article L. 131-1 du code forestier dispose qu'il est défendu à toute personne de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur des bois et forêts ainsi qu'à une distance inférieure à 200 mètres de ceux-ci.

Cette disposition ne s'applique pas aux propriétaires ni aux occupants autorisés.

Article 1.2 : Précautions élémentaires

Un feu ne peut être réalisé que si les précautions suivantes sont respectées :

- débarrasser le sol de toute végétation morte dans un rayon de cinq mètres autour du feu
- surveiller le feu en permanence
- disposer à tout moment des moyens d'extinction nécessaires
- disposer d'un moyen d'alerte et de communication permettant de composer les numéros d'urgence
- éteindre et s'assurer de l'impossibilité d'une reprise du feu, en fin d'usage et au plus tard avant de quitter les lieux

Article 2 : Règles spécifiques durant la période du 15 mars au 30 septembre

Du 15 mars au 30 septembre sont interdits, y compris aux propriétaires de terrains et occupants autorisés, à l'intérieur des bois et forêts ainsi qu'à une distance inférieure à 200 mètres de ceux-ci :

- l'incinération des rémanents
- le brûlage de déchets verts agricoles
- l'incinération de végétaux sur pied
- les feux de cuisson, sauf s'ils sont réalisés :
 - o à l'intérieur de locaux fixes et/ou clos
 - o avec les équipements fixes mis à disposition dans des espaces aménagés répondant aux prescriptions de l'annexe 2
 - o à l'aide de réchauds à gaz et uniquement lors d'activités sylvicoles
- les feux de camps, de bivouac ou d'agrément, quel que soit le combustible ou l'appareillage, sauf s'ils sont réalisés à l'intérieur de locaux fixes et/ou clos, ou avec les équipements fixes mis à disposition dans des espaces aménagés répondant aux prescriptions de l'annexe 2
- le fait de fumer, sauf à l'intérieur de locaux, fixes ou mobiles, en application de l'article L. 131-1-1 du code forestier.

Ces restrictions ne s'appliquent pas aux habitations et à leurs dépendances.

Durant cette même période et dans le même périmètre, les feux de cuisson, les feux de camps, de bivouac ou d'agrément et toute autre activité nécessitant l'apport de feu ou susceptible de générer un départ de feu peut être interdite en cas de risque, conformément aux dispositions de l'article 3.4 ci-après.

Durant cette même période, sont interdits les feux d'artifices et feux traditionnels ou événementiels dans les bois et forêts et jusqu'à une distance de 50 m de ceux-ci. Pour les feux d'artifices, la distance interdite comprend également toute la zone de retombée.

Niveau de risque de feu de forêt	Faible-léger	Modéré	Élevé-sévère	Très élevé-très sévère	Extrême-exceptionnel
Feux de cuisson	Rappel : INTERDIT sauf s'ils sont réalisés soit à l'intérieur de locaux fixes locaux fixes et/ou clos, ou avec les équipements fixes mis à disposition dans des espaces aménagés répondant aux prescriptions de l'annexe 2, soit avec un réchaud à gaz, lors d'activités sylvicoles		INTERDIT		
Feux de camp, de bivouac, d'agrément	Rappel : INTERDIT sauf s'ils sont réalisés avec les équipements fixes mis à disposition dans des espaces aménagés répondant aux prescriptions de l'annexe 2		INTERDIT		
Feux d'artifices (zone de retombée incluse) et feux traditionnels ou événementiels	Rappel : Autorisé au-delà d'une distance de 50 mètres des bois et forêts		INTERDIT		
Activités de loisirs avec moteurs (thermiques ou électriques)	Autorisé		INTERDIT de 13h à 22h	INTERDIT	
Chasse	Autorisé		INTERDIT de 13h à 22h	INTERDIT	
Utilisation d'outils générateurs d'étincelles	Autorisé		INTERDIT de 13h à 22h	INTERDIT	
Enfumage apicole avec combustion	Autorisé		INTERDIT de 13h à 22h	INTERDIT	
Activités de loisirs sans moteurs (thermiques ou électriques)	Autorisé			INTERDIT de 13h à 22h	INTERDIT
Travaux non générateurs de départs de feux, activité de transport de bois et broyage de plaquettes	Autorisé			INTERDIT de 13h à 22h	INTERDIT

Le frelon asiatique

Pourquoi la situation est urgente

Les apiculteurs alsaciens signalent des attaques de leur colonies d'abeilles sur l'ensemble du Bas-Rhin. Ces attaques ont déjà décimé de nombreuses ruches. La lutte contre le frelon asiatique nous concerne tous parce que ce n'est pas que protéger les abeilles c'est aussi protéger l'entomofaune (ensemble des insectes).

Historique de l'invasion

Tout a commencé en 2004, dans le Lot-et-Garonne. Il est arrivé sur le territoire et a commencé une colonisation à raison de 80 km tous les ans pour arriver sur le territoire alsacien d'abord par de brèves incursions depuis 2017, puis de manière importante depuis 2023.



Qui est Vespa Velutina Nigrithorax ?

Le frelon, dit asiatique, fait partie de la famille des guêpes. (Vespidae). Son thorax est très noir, ses pattes sont jaunes. Il est plus petit que le frelon européen.



Un nid de frelons asiatiques consomme sur une année **11 kg** d'insectes (abeilles, abeilles sauvages, guêpes autres, papillons, mouches, araignées = entomofaune). A certaines périodes de l'année, il s'attaque aux produits sucrés, aux fruits des vergers, à la vigne (perte de récolte).

La lutte au printemps

Elle s'organise autour de 2 axes. La recherche des nids primaires et leur neutralisation et le piégeage des fondatrices qui se fait avec des pièges dits sélectifs avec des recommandations précises.

Piéger une seule fondatrice c'est empêcher un nouveau nid secondaire.

Les référents frelons des associations apicoles sauront vous renseigner pour organiser cette lutte lors de séances d'information.

Le nid primaire et le nid secondaire

Le nid primaire du frelon asiatique est toujours dans une zone abritée des intempéries et a une taille d'une orange. En juin, il construit un nid secondaire qui peut se retrouver au sommet des arbres, mais aussi dans des arbustes, des ronces et atteint des tailles de 80 cm de diamètre. Il n'est souvent visible qu'en automne à la tombée des feuilles.



**Si vous voyez un nid de frelons asiatiques,
si vous observez un nid primaire,
si vous observez des frelons asiatiques**

**N'intervenez pas vous-même, c'est dangereux
Ne vous en approchez pas à moins de 10 mètres (pour le nid secondaire)**

**Soyez prudent lors des tailles de haies et des travaux d'égavage
Soyez prudent lors des travaux sur ou sous-toitures**

Le frelon asiatique est un insecte piqueur, qui peut piquer plusieurs fois, qui injecte du venin ce qui peut provoquer des **accidents graves** liés aux piqûres. Il a un comportement défensif de son nid et devient très agressif à la moindre approche. Le dard du frelon asiatique fait 4 mm. En cas de piqûres multiples, appeler les secours (15/18/112)

Signalez le nid sur

www.lefrelon.com

ou à **la mairie du lieu d'observation**

ou à **votre association apicole locale**

avec le soutien du Groupe Frelon 67 (referentfa67@gmail.com)

(Fédération des Syndicats des Apiculteurs du Bas-Rhin, le Groupe de Défense Sanitaire Apicole du Bas-Rhin et la Collectivité Européenne d'Alsace)





Participez à l'avenir de votre territoire !

Le projet de **schéma de cohérence territoriale** valant plan climat air énergie territorial révisé sera présenté lors de réunions publiques :



Le mardi 16 septembre à 19h

Salle des adjudications - Mairie annexe
24 rue du Maréchal Foch à Marckolsheim



Le jeudi 25 septembre à 19h

MJC le Vivarium
53 Rue de Bassemberg à Villé



Le mercredi 17 septembre à 20h

Salle des commissions - Siège du PETR
15 bd Leclerc à Sélestat



Le jeudi 9 octobre à 20h

Villa Burrus, 11 rue Maurice Burrus
à Sainte-Croix-Aux-Mines

*Ces rencontres seront l'occasion d'échanger et
de mieux comprendre les enjeux de
l'aménagement futur et de la transition
écologique de notre territoire.*



Prime vélo 2025



Bénéficiez d'une prime à l'achat d'un vélo en Alsace centrale !

En 2025, le PETR Sélestat Alsace Centrale lance un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo sur le territoire : 75€ pour un vélo classique ou un vélo à assistance électrique, 200€ pour un vélo cargo.

Je peux solliciter la prime vélo si je suis une personne majeure, j'habite dans l'une des 52 communes du territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale, j'achète un vélo neuf ou d'occasion chez un revendeur situé sur ce même territoire.

Quels types de vélos sont éligibles à la prime ? les vélos classiques (cadre fixe ou pliant) ainsi que les vélos pour enfants, les vélos à assistance électrique avec un certificat d'homologation, les vélos cargos (biporteurs et triporteurs), et les tricycles de taille adulte adaptés aux personnes en situation de handicap.

Quels documents sont nécessaires pour demander la prime ? Le formulaire est le premier document à remplir (sur le flyer directement ou en le téléchargeant sur le site internet), auquel il faut joindre une copie de la pièce d'identité du demandeur, un RIB du compte au nom du demandeur, un justificatif de domicile, la facture d'achat du vélo et la copie du certificat d'homologation pour les vélos à assistance électrique.

3 étapes pour solliciter la prime à l'achat d'un vélo

- Je vérifie que je remplis les critères pour être éligible à la prime vélo
- J'achète un vélo éligible, neuf ou d'occasion, sur le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale
- Je remplis le formulaire avec l'ensemble des justificatifs et je transmets ce dossier au PETR Sélestat Alsace Centrale par mail, par courrier ou en le déposant à l'accueil au 15 boulevard Leclerc 67600 Sélestat.

Pour consulter le règlement, la liste des vélos éligibles et télécharger le formulaire, rendez-vous sur le site du PETR Sélestat Alsace Centrale : www.selestat-alsace-centrale.fr

LES AMIS DE L'ALISIER

Le 9 juin 2025 avait lieu la traditionnelle fête montagnarde de la Honel. Plus de 700 personnes ont gravi la colline pour participer à la 44^e édition, un record. Contrairement à l'année passée, le temps était au rendez-vous. Le traditionnel menu côtelette frites salade a connu un vrai succès. Ainsi plus de 450 menus ont été servis, 250 hamburgers et une dizaine de kilos de saucisses.



L'ambiance musicale était assurée par l'orchestre Duo Hitmix avec une piste de dance bien chargée toute la journée.

Merci pour votre soutien et nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous à l'année prochaine.



Les Vergers du Patrimoine

Le dimanche 6 juillet 2025 restera une date marquante pour notre association : celle de notre traditionnelle marche annuelle, placée cette année sous le signe de la convivialité, de la nature... et d'un esprit de compétition (très relatif) autour d'un cochonnet.

Nous étions 13 marcheurs et 2 compagnons à 4 pattes.

Le parcours nous a menés à travers les sentiers en direction du refuge de l'Alisier, en passant par le secteur de Blanc-Noyer où le casse-croûte a été apprécié !



Un itinéraire superbe, entre forêt et clairières, que le soleil a ponctué de ses apparitions, sans toutefois nous écraser de chaleur. Contrairement aux jours précédents où la canicule menaçait, le temps s'est montré clément : une température idéale, quelques nuages pour adoucir la lumière et une petite brise bienvenue.

Arrivés au refuge, les marcheurs du matin ont été rejoints par les non-marcheurs.

Tout le monde s'est retrouvé autour d'un généreux barbecue, fourni par l'association. Un grand merci pour l'organisation, les viandes, les légumes des jardins, les boissons et tous les sourires partagés !

Le déjeuner a laissé place à un moment particulièrement savoureux : un tournoi de pétanque, à mi-chemin entre rigueur sportive (merci aux puristes !) et fous rires généralisés (merci à tous !). L'ambiance a été excellente, les points discutés parfois longtemps et les vainqueurs... pas toujours clairement identifiés. Mais le plaisir de jouer ensemble était bien là.



La descente s'est amorcée en douceur aux alentours de 17h30.

Pour prolonger cette belle journée, quelques membres se sont retrouvés au local de l'association des Vergers du Patrimoine, où nous avons partagé un dernier verre de l'amitié. Un dernier moment simple et chaleureux, comme on les aime.

Encore merci à tous les participants et bravo à l'association pour cette organisation sans faille. La bonne humeur, l'esprit de groupe, les rires... tout y était.

Vivement l'édition 2026 !



Fin de saison pour le Twirling Bâton de Maisongoutte



En cette fin de saison 2025 nous allons parler chiffres :

36 : athlètes engagés au Championnat de France

39 : chorégraphies (28 solos, 9 duos, 1 équipe et 1 groupe)

9 : débutants en 1^{ère} année de formation

7 : coachs qui œuvrent de début septembre à fin juin

11 : membres au comité

49 : justaucorps cousus et pailletés

2 365 : km parcourus pour se rendre aux différents lieux de compétitions (Illkirch, Colmar, Yutz, Andrésey, Besançon, Auxerre, Belfort, Goussainville et Mouilleron le captif.

520 : heures d'entraînements en une saison (13h par semaine sur 40 semaines)

Tout cela pour décrocher cette saison :

- **10 titres de Champion départemental du Bas Rhin**
- **7 titres de Champion régional d'Alsace**
- **1 médaille de Bronze au Championnat de France**



En somme une année placée sous le signe du dynamisme et de la performance !

Inauguration de notre nouveau local

Notre club a déménagé ses locaux le 30 mai dernier de l'ancien local du Club des Jeunes/pompiers rue Otzenbach à son nouveau fief dans l'ancienne salle de motricité de l'école maternelle de Maisongoutte.

Nous remercions chaleureusement la mairie pour son indéfectible soutien.

Ce nouveau local nous permet de stocker notre matériel et nos nombreux justaucorps entre autres ainsi que de nous retrouver lors de nos réunions mensuelles.

Participation de Romain au championnat du monde

Romain participera à son 1er championnat du monde à Turin qui se déroulera du 2 au 10 août 2025. Il représentera la France et par extension notre joli petit village Alsacien en catégorie solo men sénior Elite.

Nous lui souhaitons bonne chance !

Bluemafecht

Cette année fut marqué par une météo plus qu'estivale ! C'est sous un soleil ardent que notre club a organisé à 3e fête de village sur le thème des Fleurs le dimanche 29 juin.

Démonstration de danses, jeux, orchestre et animations diverses ont rythmé cette journée et ont ravis petits et grands.

Un grand merci à nos athlètes pour leur engagement, ainsi qu'aux parents qui ont apporté leur aide précieuse à l'organisation de cette manifestation.

RDV le dimanche 5 juillet 2026 pour notre prochaine édition.

Nouvelle soirée fête de la Bière cet automne

A noter dans vos agendas, le Twirling Bâton de Maisongoutte s'associe au Sporting Club de Maisongoutte et organisera sa 1^{ère} fête de la Bière samedi 18 octobre 2025 à la salle des fêtes de Steige.

La réservation des repas sera prochainement disponible sur notre site : <https://twirlingbatonmaisonsgoutte.org/>

Pour résumer : une soirée inédite et festive en vue !



CLUB DE PETANQUE LA FOURMISIENNE

Toutes les semaines, plus d'une dizaine de membres viennent se retrouver deux après-midi ainsi que le dimanche matin pour faire des parties de pétanque en doublettes ou triplettes selon le nombre de personnes.

Nous comptons actuellement 27 membres au sein du club.

L'année écoulée encore, les parties se sont déroulées dans la bonne humeur et la convivialité, parfois malgré le mauvais temps, surtout en hiver où les plus téméraires ont su braver les éléments.

On a tous pu constater une évolution du jeu individuel ainsi qu'une maîtrise de certaines techniques ou stratégies qui font actuellement partie intégrante du jeu.

Autres activités réalisées au cours de l'année :

- journée détente à un étang de pêche
- Rencontre amicale avec un club de pétanque de la Vallée de Villé
- Soirée barbecue, soirée restaurant,...
- Participation à un concours de pétanque organisé par le club de Neubois.

Cette année nous allons essayer de faire davantage de rencontres inter-clubs et de manifestations.



A l'origine, la pétanque était une variante d'un jeu de balle pratiqué à l'Antiquité. Puis, au fil des siècles elle s'est transformée en un jeu d'adresse suscitant l'intérêt du grand public.

Plus qu'une activité de loisir, elle se présente de nos jours comme un sport qui rassemble plusieurs millions d'amateurs en France. Avec plus de 280 000 licenciés répartis au sein des 6 000 clubs affiliés, elle est la première Fédération sportive non olympique en nombre de licenciés.

Pour ceux qui aimeraient découvrir cette discipline ou pour ceux qui désirent se perfectionner venez nous rejoindre les mardis et jeudis après-midi ainsi que les dimanches matin.

Pour plus de renseignements contactez M. Pascal CONRAD au 06.84.80.79.05 ou M. Bernard WOLFF au 06.43.72.14.41.

Cette année notre Président Claude a démissionné de ses fonctions. Nous le remercions vivement pour son investissement personnel au sein de l'association.

Le nouveau bureau se compose ainsi :

Président : M. CONRAD Pascal
 Trésorier : M. WOLFF Bernard
 Secrétaire : M. SPAHN Jean-Michel
 Assesseurs : WENDLING Jean-Claude
 BRONBECK Gilles
 OBERNDORFER Roger
 BOES Yves



LE COMITE DE LA FOURMISIENNE